

# Le budget de fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement en 2012 : près de 7 milliards d'euros

Le budget de fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) atteint 6,8 milliards d'euros en 2012. Ceci correspond à un budget moyen par élève de 1 512 euros. Près des deux tiers des recettes de fonctionnement proviennent de fonds publics (État, collectivités territoriales, organismes publics). Depuis 2005, les subventions des collectivités locales ont progressé de 6,5 %, avec une baisse équivalente de celles de l'État, à la suite des transferts de compétences de celui-ci vers les collectivités territoriales. Les ménages participent pour plus de 23 % au financement des établissements par le biais de la restauration et de l'hébergement.

Le fonctionnement matériel des établissements et les frais de restauration et d'internat représentent respectivement 28 % et 32 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Ghislaine Cormier, DEPP A3

De nombreux acteurs concourent au financement des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) : l'État, les collectivités locales (régions, départements, communes ou regroupements de communes), d'autres collectivités publiques, les ménages, les entreprises, les EPL eux-mêmes. Au total, leur budget de fonctionnement atteint 6,8 milliards d'euros en 2012 (FIGURE 1). Il ne représente qu'une petite partie de l'effort d'éducation de la Nation. En effet, la partie la plus importante des dépenses du second degré public est prise en charge par l'État ou la collectivité locale de rattachement. L'État assure ainsi directement le versement de la plupart des salaires des personnels enseignants ou non enseignants en poste dans les

établissements publics du second degré, et la fourniture d'une grande partie du matériel pédagogique (matériel de premier équipement, fourni lors de l'ouverture de l'établissement).

Les principales dépenses d'investissement, ainsi que les salaires des ATTEE (agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement, ex-TOS) depuis 2006, sont supportés par les collectivités locales et n'apparaissent pas non plus dans le budget des établissements. En 2012, les recettes de fonctionnement des EPL ont augmenté de 4,5 % depuis 2005 (voir encadré « MÉTHODOLOGIE »), entraînant un accroissement des ressources moyennes par élève de 7 % en raison de la baisse des effectifs d'élèves.

Directrice de la publication : Catherine Moisan  
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard  
Maquettiste : Frédéric Voiret  
Impression : DEPP/DVE  
ISSN 1286-9392  
Département de la valorisation et de l'édition  
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

## 1 – Recettes et dépenses de fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) (prix 2012 en millions d'euros)

	2005	2012	Évolution 2012/2005 (%)
Recettes de fonctionnement	6 477,6	6 771,7	4,5
Dépenses de fonctionnement	6 340,4	6 771,0	6,8
Recettes moyennes de fonctionnement par élève (euros)	1 413	1 512	7,0
Dépenses moyennes de fonctionnement par élève (euros)	1 383	1 512	9,3

Champ : France métropolitaine + DOM (public).

Source : MENESR-DEPP-DAF / COFI-Pilotages.

## Près des deux tiers du budget de fonctionnement proviennent de fonds publics

Les moyens des EPLE dépendent pour plus de 63 % de l'État, des collectivités territoriales et des autres collectivités publiques (FIGURE 2).

Les financements de l'État représentent près de 2 milliards d'euros, affectés essentiellement à la rémunération des assistants d'éducation (près de 1,3 milliard d'euros) et aux bourses et aides (518 millions) (FIGURE 3). Les subventions de l'État sont en repli de 5,7 % entre 2005 et 2012. Ce recul touche la quasi-totalité des postes et accompagne une diminution des effectifs d'élèves de 3,7 % et la progression de la décentralisation vers les collectivités territoriales. Ainsi, depuis 2006, de nouvelles missions attribuées aux collectivités locales complètent la décentralisation amorcée en 1986 : 25,9 % du budget de fonctionnement proviennent des collectivités locales, soit près de 1,8 milliard d'euros en 2012. De 2005 à 2012, les recettes de fonctionnement provenant des collectivités locales augmentent de 6,5 %, compensant une baisse quasi équivalente de celles de l'État.

Les subventions des autres administrations publiques, d'un montant de 524 millions d'euros, correspondent pour 87 % à des versements de l'ASP (Agence de services et de paiement) pour la rémunération des personnels sous contrats aidés : les CUI-CAE (contrats uniques d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi), qui ont remplacé les CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi) et les CAV (contrats d'avenir) en 2010.

## Ménages, ressources propres des établissements et taxe d'apprentissage financent 30 % du budget de fonctionnement

Les ménages versent aux établissements près de 1,6 milliard d'euros pour les services d'internat et de demi-pension, soit une croissance de 5,4 % en euros constants depuis 2005.

## 2 – Origine des ressources de fonctionnement des EPLE (prix 2012 en millions d'euros)

Origine des ressources	Millions d'euros 2012		%	
	2005	2012	2005	2012
État (y compris frais de personnels d'internat ou d'externat)	2 117,0	1 996,7	32,7	29,5
Collectivités territoriales	1 649,4	1 756,7	25,5	25,9
Autres collectivités publiques	375,0	523,8	5,8	7,7
Ménages	1 494,2	1 575,5	23,1	23,3
Entreprises	107,5	106,7	1,7	1,6
Ressources propres	343,8	351,7	5,3	5,2
Transferts entre EPLE	310,6	353,9	4,8	5,2
Autres (origine non précisée)	80,1	106,7	1,2	1,6
<b>Ensemble</b>	<b>6 477,6</b>	<b>6 771,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : France métropolitaine + DOM (public).

Source : MENESR-DEPP-DAF / COFI-Pilotages.

## 3 – Répartition des subventions de l'État aux EPLE selon leur destination – Exercice 2012

	Exercice 2012		Rappel % 2005
	Millions d'euros 2012	%	
<b>Subventions pour :</b>			
Frais de personnel d'internat ou d'externat	1 291,8	64,7	63,6
Organisation d'examens	2,5	0,1	0,2
Manuels scolaires	37,7	1,9	2,6
Fonds sociaux collégiens ou lycéens	16,6	0,8	1,2
Bourses et aides	518,4	26,0	25,5
Fonds social des cantines	6,5	0,3	1,1
<b>Autres :</b>			
Enseignement technique et stages	3,4	0,2	0,4
Projet d'établissement	14,7	0,7	0,8
Zone d'éducation prioritaire	0,9	0,0	0,1
Actions d'insertion	1,6	0,1	0,1
Formation initiale	3,4	0,2	0,1
Formation continue ou du personnel	0,4	0,0	0,2
Groupement de service	9,3	0,5	0,1
Fonds de vie lycéenne	0,8	0,0	0,1
Activités péri- et parascolaires	6,3	0,3	0,2
Autres services annexes	82,4	4,1	3,7
<b>Total</b>	<b>1 996,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : France métropolitaine + DOM (public).

Source : MENESR-DEPP-DAF / COFI-Pilotages.

Les ressources propres des EPLE, constituées par la vente de services ou d'objets confectionnés par les élèves, la location de salles, les revenus financiers, dons et legs, représentent 352 millions d'euros. Ces ressources propres peuvent représenter une part importante du budget des établissements, comme dans les lycées hôteliers dotés de restaurants ou d'hôtels d'application ou dans certains lycées proposant des spécialités très pointues du secteur production. Elles ont légèrement augmenté depuis 2005 malgré la baisse des effectifs d'élèves. En 2012 comme en 2005, les versements effectués par les entreprises au titre

de la taxe d'apprentissage s'élèvent à environ 107 millions d'euros dans la section « fonctionnement » du budget des établissements. Cette somme ne compte pas les environ 20 millions d'euros que les entreprises versent au titre de la taxe d'apprentissage et qui constituent des recettes en capital.

## Cantines et internats restent le premier poste de dépenses des EPLE

Les services de restauration et d'hébergement représentent un budget de 1,6 milliard d'euros, soit 32 % de l'ensemble des

dépenses (FIGURE 4). Sur ce total, 823 millions d'euros (51 %) sont consacrés à l'achat de denrées ; le poids de ce poste baisse légèrement entre 2005 et 2012 au profit d'autres dépenses comme les repas confectionnés et l'entretien. L'ensemble des services de restauration et d'hébergement pèse plus dans le budget des collèges (37 %) que dans celui des lycées d'enseignement général et technologique - LEGT - (30 %) et surtout des lycées professionnels - LP - (20 %).

Les établissements consacrent plus de 28 % de leur budget à la viabilisation, à l'entretien et aux autres charges administratives ou générales. Le seul achat d'énergie (fuel, gaz, électricité, etc.) pour le fonctionnement des établissements représente 670 millions d'euros, soit plus de 13 % du total des dépenses des établissements. La progression de ces dépenses depuis 2005 dépasse 26 %. L'entretien et la réparation coûtent près de 307 millions d'euros aux EPLE en 2012,

légèrement moins qu'en 2005 (- 1,9 %). Les dépenses pédagogiques représentent environ 22 % des dépenses totales. Elles pèsent plus dans les lycées professionnels que dans les autres établissements. Dans les LP, elles sont affectées à 62 % à l'enseignement technique et correspondent essentiellement à des achats de fournitures, matériels, mobiliers et outillages non immobilisés ainsi qu'à des achats de matières d'œuvre. Les salaires des personnels enseignants et les matériels pédagogiques de premier équipement ne sont pas supportés par les EPLE. Partout, la part de l'enseignement technique dans les dépenses pédagogiques diminue de 2,3 points entre 2005 et 2012, en raison de la baisse des effectifs d'élèves. En revanche, le poste « appariements, voyages, échanges » augmente de 4 points sur la période. Les bourses, aides et fonds sociaux représentent globalement 12,3 % des dépenses des établissements, mais leur part varie d'un type d'établissement à l'autre : 10,1 % dans les collèges, 12,3 % dans les LEGT et 19 % dans les LP où davantage d'élèves sont boursiers et bénéficient d'un montant plus élevé. Ces dépenses sont en recul par rapport à 2005, en liaison avec la baisse des effectifs d'élèves boursiers.

#### 4 – Répartition des dépenses de la section fonctionnement\* (prix 2012 en millions d'euros) – Exercice 2012

Dépenses	Millions d'euros 2012				Rappel 2005
	Collèges	LEGT	LP	Ensemble	
Restauration et hébergement	813,5	668,5	139,3	1 621,3	1 487,1
<i>dont achat de denrées</i>	<i>413,2</i>	<i>341,6</i>	<i>68,2</i>	<i>823,0</i>	<i>789,5</i>
Dépenses pédagogiques	481,4	438,2	175,9	1 095,5	1 101,6
<i>dont enseignement technique</i>	<i>20,0</i>	<i>151,0</i>	<i>109,1</i>	<i>280,1</i>	<i>307,4</i>
Bourses, aides, fonds sociaux	219,9	270,0	131,1	621,0	650,9
Viabilisation, entretien, charges diverses	606,4	642,5	187,6	1 436,5	1 339,6
<i>dont énergie</i>	<i>297,4</i>	<i>285,4</i>	<i>87,2</i>	<i>670,0</i>	<i>529,6</i>
<i>dont entretien, réparation</i>	<i>104,8</i>	<i>156,1</i>	<i>45,8</i>	<i>306,7</i>	<i>312,5</i>
Autres**	55,8	179,8	55,5	291,1	202,4
<b>Total</b>	<b>2 177,0</b>	<b>2 199,0</b>	<b>689,4</b>	<b>5 065,4</b>	<b>4 781,6</b>

\* Hors rémunérations des contrats aidés et hors mutualisations.

\*\* Autres : essentiellement services annexes, groupements de services et transferts entre EPLE.

Champ : France métropolitaine + DOM (public).

Source : MENESR-DEPP-DAF / COFI-Pilotages.

#### 5 – Budget de fonctionnement\* par élève selon la taille des EPLE (prix 2012 en euros) – Exercice 2012

Taille des établissements en effectifs d'élèves	% des élèves		Recette	
	des élèves scolarisés en 2005	des élèves scolarisés en 2012	moyenne par élève en euros en 2005	moyenne par élève en euros en 2012
<b>Collèges</b>				
Moins de 600 élèves	56,2	60,8	846	880
De 600 à moins de 900 élèves	38,0	35,0	742	781
De 900 à moins de 1 500 élèves	5,8	4,2	729	694
1 500 élèves et plus	0,0	0,0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>800</b>	<b>837</b>
<b>LEGT</b>				
Moins de 600 élèves	8,2	9,9	1 829	1 981
De 600 à moins de 900 élèves	18,3	21,0	1 420	1 700
De 900 à moins de 1 500 élèves	49,5	48,8	1 179	1 356
1 500 élèves et plus	24,0	20,3	1 185	1 421
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1 278</b>	<b>1 503</b>
<b>LP</b>				
Moins de 600 élèves	70,6	74,8	1 775	1 770
De 600 à moins de 900 élèves	23,5	20,2	1 583	1 726
De 900 à moins de 1 500 élèves	5,9	5,0	1 416	1 684
1 500 élèves et plus	0,0	0,0	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1 709</b>	<b>1 757</b>

\* Hors mutualisations et hors transferts entre EPLE.

Champ : France métropolitaine + DOM (public).

Source : MENESR-DEPP-DAF / COFI-Pilotages.

### Des budgets particulièrement élevés dans les zones rurales

La moyenne des recettes, comme celle des dépenses, diffère d'un type d'établissement à l'autre en raison de la diversité des formations proposées. Le budget moyen par élève varie aussi en fonction de la taille de l'établissement : les petits établissements, souvent ruraux, ont des budgets par élève nettement supérieurs à ceux des établissements de taille moyenne ou importante (FIGURE 5). Dans les collèges de moins de 600 élèves, le budget moyen par élève est de 880 euros, alors que dans les collèges comptant plus de 900 élèves, il est inférieur à 700 euros. De même, dans les petits LEGT et LP, chaque élève coûte respectivement 1 981 et 1 770 euros alors que dans les plus importants, le coût tombe à 1 421 euros et 1 684 euros respectivement.

## 6 – Origine des recettes de fonctionnement\* par élève suivant la localisation de l'établissement (en euro) - Exercice 2012

Recettes par élève	Collèges			LEGT			LP		
	ruraux	urbains hors EP**	urbains en EP**	ruraux	urbains hors EP**	urbains en EP**	ruraux	urbains hors EP**	urbains en EP**
Subventions MENESR									
Manuels scolaires	12,9	13,4	13,5	2,1	1,6	1,8	2,4	2,0	1,9
Fonds sociaux collèges ou lycées	3,8	3,3	4,8	5,6	3,1	5,8	11,3	6,3	7,5
Fonds social des cantines	1,7	1,4	2,1	1,8	1,1	1,0	1,3	2,4	3,0
Divers	15,4	13,1	27,9	40,4	28,5	81,9	54,1	48,0	44,6
Subventions État pour bourses et aides	47,3	51,3	105,2	219,8	158,3	281,0	270,4	307,5	344,3
Subventions autres ministères	2,3	2,9	6,3	3,9	2,9	10,9	0,6	2,6	0,7
Subventions des collectivités locales	341,9	295,1	375,1	1 014,3	455,1	595,6	1 030,1	677,8	714,2
Subventions autres organismes publics	35,5	35,4	38,3	104,8	223,7	942,5	40,6	131,6	83,9
Taxe d'apprentissage	2,4	4,0	7,6	103,8	44,9	64,7	143,2	99,1	109,8
Prestations de services liées à l'internat et à la restauration	448,5	310,6	211,3	928,2	430,8	249,6	765,2	347,7	282,5
Autres recettes	138,9	82,6	80,8	2,0	192,1	220,4	492,6	223,8	394,1
<b>Total des recettes</b>	<b>1 050,6</b>	<b>813,1</b>	<b>872,9</b>	<b>2 426,7</b>	<b>1 542,1</b>	<b>2 455,2</b>	<b>2 811,8</b>	<b>1 848,8</b>	<b>1 986,5</b>

\* Hors mutualisations et hors transferts entre EPLE.

\*\* EP : éducation prioritaire.

Champ : France métropolitaine + DOM (public).

Source : MENESR-DEPP-DAF / COFI-Pilotages.

La moyenne des subventions publiques par élève est différente selon que l'établissement est situé en zone rurale ou en zone urbaine, en éducation prioritaire ou non (FIGURE 6).

Les subventions des collectivités locales sont en général plus importantes pour les établissements ruraux, sur lesquels pèsent plus lourdement les frais de fonctionnement, en raison de leur iso-

lement et de leur taille plus réduite. Les subventions de l'État, qui revêtent souvent un caractère social, sont plus importantes dans les zones urbaines en éducation prioritaire.

Les budgets des services de restauration et d'hébergement sont toujours plus importants dans les zones rurales que dans les autres : ils y représentent 43 % du budget moyen par collégien contre 38 % dans les zones urbaines hors éducation prioritaire et 24 % pour les zones urbaines en éducation prioritaire. Ces différences sont liées à la part importante d'internes et de demi-pensionnaires dans les zones rurales : 89 % des collégiens fréquentant un collège rural sont internes ou demi-pensionnaires contre 75 % pour les zones urbaines hors éducation prioritaire et 46 % pour les zones en éducation prioritaire. Pour les élèves des LEGT, les pourcentages d'internes et de demi-pensionnaires sont respectivement, pour les trois types de zones, de 92 %, 69 % et 45 % et pour les lycées professionnels de 92 %, 65 % et 57 %.

### MÉTHODOLOGIE

Les données présentées ici sont issues de l'application nationale COFI-Pilotages, qui agrège les comptes financiers des EPLE (balance des comptes au 31 décembre, développement des charges, développement des produits). Ce dispositif concerne chaque année les établissements du second degré public et est exploité conjointement par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et par la direction des affaires financières (DAF) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En 2012, de nombreux EPLE, ayant mis leur inventaire à jour avant la mise en œuvre de la réforme du cadre budgétaire et comptable de 2013, ont vu certains de leurs comptes fortement augmenter par rapport aux années précédentes. Aussi, cette étude ne porte que sur les ressources et les dépenses de la section fonctionnement, en éliminant les comptes correspondant à des sorties de biens d'inventaires acquis sur subventions d'équipements et à une mise à niveau des financements (compte 675 ; valeurs comptables des éléments d'actifs cédés ; compte 777 : quote-part des subventions d'investissement virée aux résultats de l'exercice).

L'année civile 2012 a été comparée à l'année 2005, année où les transferts de compétence de l'État aux collectivités territoriales

interviennent en application de la loi du 13 août 2004, et année également de la montée en puissance du recrutement des assistants d'éducation et de la diminution corrélative du nombre d'emplois-jeunes et de MI-SE (maîtres d'internat et surveillants d'externat), ainsi que du remplacement des CES (contrats emploi-solidarité) et CEC (contrats emploi-consolidé) par des CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi) et CAV (contrats d'avenir). Depuis 2010, les CUI-CAE (contrats uniques d'insertion-contrats d'accompagnement dans l'emploi) se substituent aux CAE et CAV.

En 2012 comme en 2005, environ 98 % des établissements du second degré public ont transmis leurs comptes. Les chiffres globaux présentés sont redressés par département, en fonction du nombre d'élèves des établissements ayant répondu par rapport au nombre total d'élèves.

Parmi les EPLE, des établissements dits « mutualisateurs » effectuent des opérations de gestion, notamment de rémunération des assistants d'éducation, pour le compte d'un ou plusieurs autres établissements. Les fonds correspondant à ces opérations ne pouvant pas être rapportés au fonctionnement du seul établissement gestionnaire, ni même à un type d'établissement donné, les FIGURES 4 à 6 ont été calculées hors mutualisations.

### en savoir plus

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)  
[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)